ACCELEREZ VOTRE CARRIERE AVEC LE MENTORING
CHARTE D'ENGAGEMENTS

ESCP Europe Alumni innove et lance le service « Accélérez votre carrière avec le mentoring » grâce auquel des diplômés, en poste, candidats à des responsabilités managériales significatives seront soutenus dans leurs démarches par des alumni plus expérimentés.

Merci à toi, cher(e) Mentor pour ta précieuse aide auprès de nos diplômés !

Ce programme, proposé par le pôle Carrière, s'inscrit dans la mission de l'Association de promouvoir les échanges entre diplômés.

Objectifs du programme

L'objectif du programme est d'aider les Alumni candidats à des responsabilités managériales significativement plus importantes dans les 2 ans qui viennent ou actuellement dans les six premiers mois de leur prise de fonction à accélérer leur développement professionnel pour se préparer et assurer leurs responsabilités futures.

Le mentoring est un échange en entretien individuel, sur une période de 4 à 6 mois (voire plus avec accord des deux parties) à raison de 4 séances minimum d'une à deux heures, de préférence en face à face (surtout pour le premier échange), mais également possible par téléphone ou skype, en particulier pour les diplômés basés à l'étranger ou en province. La relation s'établit autour d'objectifs de développement professionnel clairement définis en amont.

Ces objectifs peuvent être autour des thèmes suivants :

- développer son leadership,
- développer son sens politique ou sa capacité d'influence,
- améliorer sa vision stratégique,
- mieux gérer des conflits professionnels,
- prendre des responsabilités à l'international,
- travailler avec un patron de PME,
- mieux utiliser les réseaux,
- mieux équilibrer vie professionnelle et vie privée.

Attention : le mentoring n'est pas un service destiné à aider un alumni à trouver un job.

Le matching mentor / mentoré est réalisé par le Pôle Carrière en prenant en compte :

- les compétences du mentor par rapport aux objectifs du mentoré,
- les connaissances du mentor du secteur d'activité et de la fonction du mentoré, quand cela est possible.

Profil des mentorés et des mentors

Les mentorés sont en poste, ont 8 à 20 ans d'expérience professionnelle et souhaitent se préparer à prendre des responsabilités significativement plus importantes dans les 2 ans qui viennent, à savoir des fonctions de direction, de membre de comité de direction ou de management d'équipes significatives.

Les Mentors sont des Alumni ayant environ 5 à 10 années d'expérience de plus que le mentoré, occupant (ou ayant occupé) un poste au moins au même niveau de responsabilités que celui visé par le mentoré (directeur, management d'équipes importantes, membre de Comité de direction), idéalement dans un secteur d'activité et/ou une fonction similaire à celui du mentoré, en fonction des objectifs du mentoré.

Le mentor accompagne bénévolement l'alumni mentoré.

Le mentoré n'a qu'un seul mentor à la fois. Le mentor peut accompagner 2 mentorés à la fois.

Le mentoring se distingue du coaching de carrière proposé par l'Association de la manière suivante :

	Accélérez votre carrière avec le mentoring	Coaching de carrière avec consultantes du pôle Carrière
Années d'expérience	8 à 20	Tout au long de la vie professionnelle
Situation professionnelle	En poste, avec enjeu de promotion importante dans les 2 ans (directeur, management d'équipes importantes, membre de Comité de Direction)	En poste ou hors poste, tous types d'enjeux
Objectif	Préparer ou accélérer son développement professionnel en vue d'une promotion importante d'ici à 2 ans ou aider à la prise de poste	Tous types d'objectifs professionnels
Nature des échanges	Conseils, transfert d'expérience	Accompagnement pour que l'alumni trouve ses propres solutions et conseils en stratégie de recherche
Suivi	Minimum 4 séances	Une ou plusieurs séances

<u>Rôle et engagements</u>

Vous trouverez ci-dessous les points clés sur lesquels nous demandons aux mentors et mentorés de s'engager afin de se porter garant du bon déroulement du mentoring ainsi que de l'esprit et des valeurs ESCP Europe Alumni. Cet engagement tient lieu de « contrat » entre le Mentor, le Mentoré et l'Association.

1. Le rôle et les engagements du mentoré

Le mentoré se place en situation d'apprentissage et de recherche de soutien pour atteindre ses objectifs de développement professionnel. C'est à lui à prendre l'initiative des rendez-vous et de préparer avant chaque rencontre les sujets qu'il souhaite aborder.

Le mentoré s'engage à :

- être à jour de sa cotisation, <u>et ce durant l'intégralité</u> de la relation de mentoring,

- <u>identifier précisément ses attentes et motivations</u> et à les préciser par écrit au moment de l'enregistrement de son inscription au programme via le questionnaire qui lui sera demandé de remplir, puis au mentor lors du premier entretien,

- prendre l'initiative des rendez-vous avec son mentor <u>dans le mois qui suit la mise en relation</u> au risque de perdre le bénéfice du service,

- honorer ses rendez-vous avec ponctualité. En cas d'empêchement dû à une contrainte majeure, prévenir son mentor au moins 24 heures à l'avance et reprendre l'initiative du rendez-vous dans les jours qui suivent,

- s'investir avec sérieux et conviction dans la relation de mentoring,

- faire confiance à son mentor (s'autoriser à lui exposer concrètement sa situation, ses projets et à lui faire part de ses questions et de ses doutes),

- reconnaître et respecter la valeur de l'investissement du mentor (cette valeur est d'autant plus grande qu'elle se fonde sur le bénévolat),

- faire une synthèse écrite des points qu'il retient à l'issue de chaque réunion et des actions qu'il va mettre en place,

- respecter une totale confidentialité des échanges avec son mentor,

- prévenir l'Association quand la relation de mentoring a pris fin,

- veiller à donner de ses nouvelles à son mentor et à l'Association, à l'issue du mentoring.

2. Le rôle et les engagements du mentor

Le mentor a un rôle de conseil et de guide pour accompagner le mentoré vers l'objectif fixé. Le mentor s'engage à:

- assurer un échange régulier avec le mentoré (en face à face ou par téléphonique) sur une période de 4 à 6 mois (ou plus si les 2 parties en sont d'accord) à raison de 4 séances minimum d'une à deux heures,

- transmettre son expérience, conseiller concrètement le mentoré sur les questions qu'il se pose, dans ses sphères de compétences et en relation avec les objectifs fixés,

- respecter une totale confidentialité des échanges avec son mentoré,

- honorer ses rendez-vous avec ponctualité. En cas d'empêchement dû à une contrainte majeure, prévenir son mentoré au moins 24 heures à l'avance et reprendre l'initiative du rendez-vous dans les jours qui suivent,

- prévenir l'Association quand la relation de mentoring a pris fin.

A l'issue du 1er entretien, si le mentor a des doutes sur la volonté du mentoré à s'engager et à s'impliquer dans ce processus de mentoring, le mentor peut décider d'arrêter le mentoring, sans que le mentor soit pour autant remplacé.

Mentors et mentorés s'engagent formellement sur les termes de la Charte à l'issue du questionnaire qu'ils remplissent sur le site www.escpeuropealumni.org.

Pour les candidats au mentoring, ce programme « Accélérez votre carrière avec le mentoring » est un service payant dont les bénéfices reviennent à l'Association afin de continuer à vous accompagner toujours plus loin et de vous proposer des services innovants et de qualité.